


Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver cette décision modificative n°1 au budget général.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 au budget général 2021

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 18 mai 2021


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

